

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 3 Enclos Des Bénédictins 18000 BOURGES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 6 5 3 7 2 0 2 4 3 0 0 0 2 7		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2024						
		N-1 31/12/2023						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 200	AC	6 200		
		Fonds commercial (1)	AH	15 092	AI		15 092	15 092
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	20 067	AK	20 067		108 900
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	15 980	AO	15 980		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	32 615	AS	32 615		133
		Autres immobilisations corporelles	AT	224 203	AU	197 938	26 265	41 730
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	264 428	CV		264 428	264 428
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	6 481	BE		6 481	6 481
		Prêts	BF		BC			
		Autres immobilisations financières *	BH	23 422	BI		23 422	28 646
TOTAL (II)		BJ	608 488	BK	272 799	335 688	465 410	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	8 775	BU		8 775	8 775
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	641	BW		641	2 992
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	386 469	BY	236 457	150 013	274 448
		Autres créances (3)	BZ	1 114 619	CA	1 277 182	(162 564)	392 447
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	51 190	CG		51 190	34 361
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	25 363	CI		25 363	104 826
	TOTAL (III)		CJ	1 587 057	CK	1 513 639	73 418	817 850
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 195 544	IA	1 786 438	409 106	1 283 259	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	23 422	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	70 880	70 880	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	110 000	110 000	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 088	3 088	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	84 037	84 037	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 061 150)	(13 444)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(190 979)	(1 047 706)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(984 125)	(793 145)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 325	200 529	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	50 390	41 122	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	35 710	49 751	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	55 659	563 233	
	Dettes fiscales et sociales	DY	149 046	1 193 138	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 064 688	28 631	
Compte régul.	EB	2 413			
TOTAL (IV)	EC	1 393 231	2 076 404		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	409 106	1 283 259		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 357 520	2 026 653	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	35 325	64 511		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Concédées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	151 629	KE		KF	(104 805)	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	15 980	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	37 960	KT		KU	3 690	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	28 726	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	187 506	KZ		LA	56 095	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	27 132	LC		LD	45 535	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	297 303	LO		LP	105 320	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	264 428	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P	6 481	1R		1S	44 835		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	28 646	1U		1V	6 088		
TOTAL IV					LQ	299 555	LR		LS	50 923		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	748 488	ØH		ØJ	51 438		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	5 465	LW	41 360	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenets et am des constructions				IS		MG		MH	15 980	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	9 036	MK	32 615	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, anénagements divers				IU		MM		MN	28 726	
		Matériel de transport				IV		MP	66 642	MQ	176 958	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	54 149	MT	18 519	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	129 826	NH	272 797	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
Autres participations					IØ		ØX		ØY	264 428		
Autres titres immobilisés					11		2B	44 835	2C	6 481		
Prêts et autres immobilisations financières					12		2E	11 312	2F	23 422		
TOTAL IV					13		NJ	56 147	NK	294 331		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14		ØK	191 438	ØL	608 488	ØM	

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	27 637	PF		PG	1 370	PH	26 267		
TOTAL I		RK	27 637	RM		RN	1 370	RO	26 267		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	15 980	PW		PX		PY	15 980		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	37 828	QA	133	QB	5 346	QC	32 615		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	28 325	QE	127	QF		QG	28 452		
	Matériel de transport	QH	153 727	QI	16 235	QJ	14 407	QK	155 555		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 582	QM	2 962	QN	8 613	QO	13 931		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	255 441	QV	19 457	QW	28 366	QX	246 532		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	283 078	ØP	19 457	ØQ	29 736	ØR	272 799		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ							Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	198 202	6U	38 254	6V	236 457	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	859 216	6Y	863 560	6Z	445 593	
	TOTAL III	7B	1 057 418	TY	901 814	TZ	445 593	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 057 418	UB	901 814	UC	445 593	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	38 254	UF				
		UG		UII				
		UJ	417 967	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ										Néant ☐	
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	23 422	UV	23 422	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	253 833		253 833				
	Autres créances clients			UX	132 636		132 636				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	22 092		22 092				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	180 068		180 068				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	912 459		912 459				
	Charges constatées d'avance			VS	25 363		25 363				
	TOTAUX				VT	1 549 873	VU	1 549 873	VV		
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF					180 068	
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	35 325		35 325					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	55 659		55 659						
Personnel et comptes rattachés		8C	59 389		59 389						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	45 221		45 221						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	41 254		41 254					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 181		3 181					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	50 390		50 390						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 064 688		1 064 688						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	2 413		2 413						
TOTAUX				VY	1 357 520	VZ	1 357 520				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 545	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		50 390		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	137 345	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122024	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	
	Amendes et pénalités		WJ	39 000	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				
	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
	{ - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				
{ - Plus-values nettes à court terme					
{ - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*					
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)					
Zones d'entreprises * (activité exonérée)					
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
TOTAL I					
II. DÉDUCTIONS					
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				
	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	{ - imposées au taux de 0 %				
	{ - imposées au taux de 19 %				
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	{ - imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
Régime des sociétés mères et des filiales *					
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
Majoration d'amortissement *					
Mesures d'incitation	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)		HT	Société investisseur en immobilier cotées (art. 208C)	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	
	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)	
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL					
TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					
{ bénéfice (I moins II)					
{ déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					
0					

Désignation de l'entreprise SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ			Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 028 719	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	1 028 719	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	151 979	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 180 698	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	28 129	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(13 444)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale		ZB			
					{ - Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 047 706)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(1 061 150)		Report à nouveau	ZG	(1 061 150)				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(1 061 150)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
						Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	173 870	132 797			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 142 317					XQ	142 317	214 319			
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	44 171	47 923			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	32 204	67 624			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	402 936	474 599			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	795 498	937 262			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	8 048	5 577			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS					9Z	12 013	13 848			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	20 061	19 425			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	233 405	260 990			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	119 780	112 977			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *					ØB	445 519				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)					ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ					Néant ☐ *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)		(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :	SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ	Néant			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ**Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❸ ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❸		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 326 459	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	45 217	
TOTAL 1	OX	1 371 677	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	161	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	161	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	142 845	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	510 336	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 176	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	655 356	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	716 481
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	716 481
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 371 677	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 65372024300027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ

ADRESSE (voie) 3 Enclos Des Bénédictins

CODE POSTAL 18000

VILLE BOURGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4
Totalisation	P5	4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4 430
Totalisation	P6	4 430

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille TESSIOT Prénom(s) FRANCOIS
 Nom d'usage TESSIOT % de détention 49,80 Nb de parts ou actions 2 206
 Naissance : Date 15071946 N° département 18 Commune BOURGES Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie ENCLOS DES BENEDICTINS
 Code postal 18000 Commune BOURGES Pays

Titre (2) MME Nom de famille REMANJON Prénom(s) FRANCOISE
 Nom d'usage TESSIOT % de détention 28,22 Nb de parts ou actions 1 250
 Naissance : Date 17121953 N° département 18 Commune BOURGES Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie ENCLOS DES BENEDICTINS
 Code postal 18000 Commune BOURGES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 65372024300027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ

ADRESSE (voie) 3 Enclos Des Bénédictins

CODE POSTAL 18000 VILLE BOURGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4
Totalisation	P5	4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4 430
Totalisation	P6	4 430

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille TESSIOT Prénom(s) ANNE
Nom d'usage TESSIOT % de détention 11,47 Nb de parts ou actions 508
Naissance : Date 05111984 N° département 18 Commune SAINT DOULCHARD Pays FRANCE
Adresse : N° Voie RINTHUY
Code postal 18230 Commune ST DOULCHARD Pays

Titre (2) MME Nom de famille LEGERET Prénom(s) MARIE ANGE
Nom d'usage LEGERET % de détention 10,52 Nb de parts ou actions 466
Naissance : Date 16121947 N° département 18 Commune BOURGES Pays FRANCE
Adresse : N° Voie ROUTE DU VILLAGE D'EN HAUT
Code postal 18230 Commune ST DOULCHARD Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 65372024300027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ

ADRESSE (voie) 3 Enclos Des Bénédictins

CODE POSTAL 18000 VILLE BOURGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/0

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 65372024300027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARLA.T. DÉMÉNAGEMENTS BOURGES RJ

ADRESSE (voie) 3 Enclos Des Bénédictins

CODE POSTAL 18000 VILLE BOURGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.T DEMENAGEMENTS BOURGES
S.A.R.L au capital de 70 880 euros
SIEGE SOCIAL : 3 Enclos des Bénédictins
18000 BOURGES
653 720 243 RCS BOURGES

certifié conforme à l'original


PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 03/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 septembre, à 9h30, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés *ou absents*

- Madame Marie-Ange LEGERET, propriétaire de cinq cent huit parts *(absente)*
ci..... 508 parts
- Mademoiselle Anne TESSIOT, propriétaire de quatre cent soixante-six parts
ci..... 466 parts
- Monsieur François TESSIOT, propriétaire de mille sept cent quarante et une parts
ci..... 2 206 parts
- Madame Françoise TESSIOT, propriétaire de mille deux cent cinquante parts
ci..... 1250 parts

Total des parts des associés présents ou représentés : *3912* parts en pleine propriété sur les 4.430 parts composant le capital social.

Monsieur François TESSIOT préside la séance en qualité de gérant associé. *et Anne TESSIOT secrétaire*

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/24 ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Le texte des projets de résolution.
- Le changement de gérant

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/24, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées.
- Le changement de gérant

Le Président donne lecture :

- Du rapport de la gérance ;
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/24, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/24, lesquels font apparaître un déficit de 190 979 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice..... – 190 979 euros

Affectation :

Au compte report à nouveau..... – 190 979 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions nouvelles qui y sont mentionnées et ratifie les modifications apportées aux conventions antérieures dont l'exécution se poursuit.

Cette résolution soumise au vote auquel les associés intéressés, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision rendue par le Tribunal de commerce de la Réunion en date du 15/7/2025 et accepte la démission du gérant François TESSIOT et nomme comme nouveau gérant Françoise TESSIOT.

*Mme Françoise TESSIOT sera dépayé de ses frais de déplacement afférent à cette nouvelle fonction.
Cette résolution soumise au vote auquel les associés intéressés
est adoptée à l'unanimité des présents*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. à 10h05

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Secrétaire



La gérance



FE. TESSIOT

